



LOPRI* : un projet vraiment sale

(* l'intitulé complet du projet est "Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche et de l'Innovation" ou LOPRI)

Le Ministère de la Recherche et de la Technologie vient de laisser (volontairement ?) filtrer une première épure de son projet de "loi d'orientation et de programmation de la recherche et de l'innovation" (LOPRI). **Ce projet est inacceptable !** La logique qui le sous-tend est celle d'un démantèlement et d'une mise en coupe réglée de la recherche publique au service du privé avec une soumission accrue aux intérêts conjoncturels et locaux.

En particulier, la création des PRES (pôles de recherche et d'enseignement supérieur), qui auraient une **structure de gestion de type privée** (EPSC), institue une énième forme d'établissements publics (régionaux ceux là) qui, en se superposant à celle des EPST en compliquera singulièrement la gestion ; de plus, ces PRES **auraient la possibilité d'embauches locales, hors statuts, en CDD**, tout le contraire de ce qui était réclamé par tous ceux qui se sont battus en 2004 !. Tout cela non seulement pose les bases de la suppression des instituts nationaux en tant que tels, en les éclatant, mais enfonce un coin de plus dans l'emploi de titulaires sur un statut national et donc présage de la disparition des personnels permanents qui font aujourd'hui fonctionner la recherche publique ! A cela s'ajoute la compétition organisée entre ces PRES, explicitement invoquée au travers des pôles de compétitivité, des parcs régionaux de recherches et développement, etc. On ne pouvait pas imaginer pire !

Il est inacceptable car **sous prétexte de réformer l'évaluation**, il introduit le **salairé au mérite** à commencer par la prime de recherche (qui deviendrait fonction des résultats et de l'adéquation avec des lignes directrices décidées ailleurs...) aussi bien pour les ITA que pour les chercheurs : il institutionnalise la compétition entre les différents personnels de la recherche publique.

Il supprime le peu de démocratie qui existe encore dans les processus d'évaluation d'EPST autres que le nôtre (commissions nationales du CNRS), **l'évaluation sera totalement sous contrôle de l'administration** (sans recours d'instances représentatives du personnel) comme dans les entreprises privées.

Il développe aussi à **compétition entre les différentes structures de recherche publique**, *via* les PRES et aussi *via* la systématisation de la gestion sur projet, la contractualisation sur objectifs (manifestement décidés de manière non démocratique !)

Il est inacceptable car il réorganise totalement le financement de pans entiers de la recherche publique (mêlant étroitement R&D régionale privée, recherche universitaire délocalisée, etc.). La logique est clairement affirmée dès l'introduction : substituer un financement sur appels d'offre au financement récurrent des labos. C'est-à-dire le contraire de ce qui était demandé au printemps 2004 ! Cela passe par la création (déjà faite avant la loi !!) d'une **agence nationale de la recherche (ANR)** sous statut EPIC, c'est à dire, pour faire court, visant des fins lucratives. Cette ANR bien loin de simplifier le financement récurrent et son augmentation significative demandée par les personnels, en détourne une part considérable (1,5 milliards d'euros à terme soit plus que la totalité des budgets de fonctionnement des principaux EPST, à titre d'exemple le budget INRA 2005 = 600 millions d'euros) du budget de recherche publique vers une recherche à court terme, immédiatement profitable etc.

Il est inacceptable car il **amplifie la précarisation de l'emploi dans la recherche** publique et l'enseignement supérieur en créant une masse importante de contractuels temporaires (hormis la création de 150 postes titulaires à l'INRIA) aussi bien dans les catégories chercheurs (multiplication des postes d'accueil aux contours flous, re-création de CDD "Haigneré" post-docs, pas de créations en CR2 ni CR1 etc.) que pour les ingénieurs et techniciens (embauches locales PRES), en s'engageant seulement à remplacer les postes titulaires libérés par des départs en retraite.

Ce projet est particulièrement préoccupant pour nous INRA car il pose des jalons à courte échéance (6 mois) pour la révision des contours de notre institut, sans que nous en sachions plus à ce jour en dépit de nos questions répétées à notre PDG lors des derniers CTP et CA INRA.

En conséquence, la CGT-INRA demande le retrait pur et simple de ce texte et l'ouverture de véritables négociations entre Ministère et organisations syndicales, fondées sur les exigences avancées lors du printemps 2004 : maintien du statut de titulaires pour toutes les catégories et création massive d'emplois statutaires, augmentation significative du soutien de base récurrent, maintien du caractère national des EPST, etc.

Ceci est une première prise de position de la CGT-INRA vous invitant à consulter le projet <http://www.inra.cgt.fr/actualites/defense-recherche/projet-lopri.pdf>.

LA CGT-INRA S'INSCRIT DANS UNE MOBILISATION GÉNÉRALE RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AVEC NOTAMMENT UNE INITIATIVE COMMUNE DE TOUS LES SYNDICATS DANS NOS SECTEURS LE 4 FÉVRIER.

La CGT-INRA vous appelle à vous réunir en Assemblées Générales dans tous les Centres pour débattre de ces questions.